Nations Unies S/2011/586



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la lettre datée du 13 septembre 2011 que j'ai reçue de S. E. M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine concernant la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui s'était tenue ce jour pour examiner la situation en Somalie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-50499 (F) 071011 111011



Annexe

Lettre datée du 13 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de l'Union africaine

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu sa deux cent quatre-vingt-treizième réunion ce jour, 13 septembre 2011, à Addis-Abeba pour examiner la situation en Somalie. Je vous fais tenir ci-joint que j'ai soumis au Conseil ainsi que le communiqué adopté à l'issue de la réunion (voir pièces jointes).

Comme vous le savez, la situation politique et en matière de sécurité en Somalie a connu au cours des derniers mois une évolution majeure marquée par la signature de l'Accord de Kampala le 9 juin 2011 et l'extension du contrôle des forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et du Gouvernement fédéral de transition aux zones précédemment occupées par Al Shabaab à Mogadiscio. Cette évolution offre une occasion unique de promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie et de mettre un terme aux souffrances indicibles infligées à son peuple au cours des deux dernières décennies.

Cela étant, le Conseil de paix et de sécurité a souligné la nécessité pour la communauté internationale de tirer pleinement parti de cette conjoncture favorable et d'assumer ses responsabilités vis-à-vis du peuple somalien. À cet égard, le Conseil de paix et de sécurité a approuvé le concept d'opérations révisé tel qu'élaboré par la Commission, à l'issue de vastes consultations avec toutes les parties prenantes. Le Conseil de paix et de sécurité a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser un dispositif d'appui renforcé pour l'AMISOM pour qu'elle puisse mieux s'acquitter de son mandat et venir en aide au peuple somalien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer de toute urgence le texte du rapport et du communiqué aux membres du Conseil de sécurité avant leur réunion prévue sur la Somalie. À ce propos, je souhaiterais mettre l'accent sur le fait que le Conseil de paix et de sécurité a prié le Conseil de sécurité de prendre en compte des contributions additionnelles et actualisations sur la situation, avant l'adoption de sa résolution sur la Somalie, y compris en interagissant de façon approfondie avec l'Union africaine et en prenant dûment en considération les requêtes et autres éléments contenus dans le présent communiqué, et ce dans un esprit de concertation et de partenariat, ainsi que les conclusions du minisommet sur la Somalie, prévu à New York, le 23 septembre 2011, à votre initiative.

Permettez-moi, encore une fois, d'exprimer la gratitude de l'Union africaine à l'Organisation des Nations Unies et à son personnel pour leur soutien à nos efforts en Somalie, ainsi qu'à son secrétariat, pour sa participation active et constructive à la réunion consultative technique sur l'AMISOM qui s'est déroulée à Addis-Abeba, les 17 et 18 août 2011.

Le Président de la Commission
de l'Union africaine
(*Signé*) Jean **Ping**

Pièce jointe 1

Communiqué de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion du Conseil de paix et de sécurité

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lors de sa deux cent quatre-vingt-treizième réunion tenue le 13 septembre 2011, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie :

Le Conseil

1. *Prend note* du rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie [PSC/PR/2(CCXCIII)], ainsi que des déclarations faites par les représentants du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, des Nations Unies et de l'Éthiopie, en sa qualité de pays assurant la présidence de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD);

2. *Rappelle* ses décisions et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Somalie;

3. *Se félicite* des progrès réalisés sur le terrain par les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et du Gouvernement fédéral de transition, en particulier l'extension de leur contrôle aux zones précédemment occupées par Al Shabaab, ainsi que des résultats obtenus par les milices alliées au Gouvernement fédéral de transition dans d'autres parties du pays, notamment dans le Hiraan, le Galgadud, Bay et Bakool, Gedo et le Djouba inférieur;

4. *Exprime sa profonde appréciation* aux forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition pour leur courage et leur dévouement, qui ont rendu ces réalisations possibles, et les *encourage* à persévérer dans leurs efforts. Le Conseil *réitère, une fois de plus, sa gratitude* aux Gouvernements du Burundi et de l'Ouganda pour leur engagement indéfectiblement en faveur de la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie, et *compatit* avec les familles des soldats de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition qui ont fait le sacrifice ultime au service de la paix et de la sécurité en Somalie;

5. *Se félicite* de la signature de l'Accord de Kampala du 9 juin 2011, qui a prolongé la période de transition d'un an, jusqu'au 20 août 2012, de l'adoption, par la réunion consultative tenue à Mogadiscio du 4 au 6 septembre 2011, d'une feuille de route qui décrit les tâches clefs devant être accomplies avant août 2012, le chronogramme pour l'achèvement de chacune d'entre elles, les institutions responsables, les ressources nécessaires et le mécanisme pour assurer le respect des engagements pris par les institutions fédérales de transition;

6. *Félicite* le Président du Gouvernement fédéral de transition et le Président du Parlement fédéral de transition pour l'Accord conclu à Kampala, qui témoigne d'un engagement renouvelé à mener à bien la transition et à promouvoir une paix durable et la réconciliation dans leur pays, et *demande instamment* à toutes les parties prenantes somaliennes de continuer à faire preuve de l'unité de vues et de la détermination nécessaires pour maintenir la dynamique née des acquis enregistrés à Mogadiscio, ainsi que de l'Accord de Kampala et de la feuille de route adoptée subséquemment, et ce en mettant intégralement en œuvre les engagements pris et en s'en tenant au chronogramme convenu à cet égard. Le Conseil *appelle* tous les

Somaliens, y compris ceux de la diaspora, à continuer de soutenir le processus de paix dans leur pays;

7. *Exprime sa gratitude* au Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, pour avoir facilité la conclusion de l'Accord de Kampala, et au Premier Ministre Meles Zenawi de l'Éthiopie et aux autres dirigeants de l'IGAD, pour leur implication continue et leur rôle de premier plan dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie. Le Conseil *félicite également* les dirigeants de la Communauté de l'Afrique de l'Est pour leurs efforts;

8. *Réitère la profonde préoccupation* de l'Union africaine face à la situation humanitaire qui prévaut en Somalie en raison de la sécheresse et de la famine actuelles, *prend note* des résultats de la conférence d'annonces de contributions organisée par la Commission à Addis-Abeba, le 25 août 2011, et *félicite* les États membres et les partenaires de l'Union africaine, en particulier la Banque africaine de développement, qui se sont engagés à apporter une assistance. Le Conseil *exprime sa gratitude* aux acteurs présents sur le terrain, en particulier les organisations non gouvernementales somaliennes, pour les efforts qu'ils déploient, en dépit des conditions de sécurité difficiles dans lesquelles ils travaillent, ainsi qu'aux organisations de la société civile africaine, pour les initiatives qu'elles ont prises en faveur des populations affectées en Somalie;

9. *Demande instamment* aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de contribuer financièrement et en nature aux efforts de secours, et à ceux qui sont en mesure de le faire de fournir une assistance supplémentaire. Le Conseil *souligne la nécessité* pour le continent d'être à la hauteur des défis qui se posent et d'apporter aux populations somaliennes le soutien dont elles ont si désespérément besoin, dans un esprit de véritable solidarité africaine. Le Conseil *lance également un appel* aux partenaires internationaux pour qu'ils apportent un soutien qui soit proportionné aux besoins sur le terrain;

10. *Prend note avec satisfaction* des mesures prise sur le terrain par l'AMISOM, afin d'assurer la sécurité pour les efforts de secours, de faciliter l'accès et de fournir une assistance humanitaire aux populations dans le besoin, et *encourage* la Mission à poursuivre ses efforts. Le Conseil *félicite également* le Bureau interafricain sur les ressources animales de l'Union africaine basé à Nairobi, pour son travail exceptionnel visant à atténuer l'impact de la sécheresse et de la famine, à travers l'appui au secteur de l'élevage, qui constitue le pilier de l'économie somalienne, et *prie* la Commission de tenir le Conseil régulièrement informé des activités et programmes menés par le Bureau;

11. *Souligne* que les récents développements politiques et sécuritaires créent une occasion unique pour faire avancer la paix et la réconciliation en Somalie et mettre un terme définitif aux souffrances indicibles infligées au peuple somalien. En conséquence, le Conseil, *une fois encore, en appelle* à la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, pour qu'elle prenne les mesures attendues d'elle et assume pleinement ses responsabilités envers le peuple somalien, en conformité avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies;

12. *Réaffirme la détermination* de l'Union africaine à continuer de faire tout ce qui est nécessaire pour aider le peuple somalien et faciliter la conclusion réussie du processus de paix et de réconciliation et, à cette fin, à travailler avec les institutions fédérales de transition dans un esprit de partenariat. À cet égard, le

Conseil *approuve* le concept d'opérations révisé, tel que décrit aux paragraphes 52 à 55 du rapport du Président de la Commission et qui a été élaboré sur la base des conclusions de l'atelier consultatif technique organisé par la Commission à Addis-Abeba, les 17 et 18 août 2011;

13. *Prend note avec satisfaction* de l'engagement pris par le Burundi et l'Ouganda à fournir 1 000 et 2 000 soldats, respectivement, en plus de leurs contributions actuelles à l'AMISOM, ainsi que des annonces faites par Djibouti, la République de Guinée et la Sierra Leone de fournir chacun un bataillon;

14. *Prie* le Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à sa responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de réaffirmer son engagement à autoriser le déploiement d'une opération des Nations Unies qui prendra le relais de l'AMISOM et appuiera la reconstruction et la stabilisation à long terme de la Somalie. Dans l'intervalle, le Conseil *prie* le Conseil de sécurité d'autoriser le renforcement du dispositif de soutien fourni par les Nations Unies, en vertu des résolutions 1863 (2009) et 1964 (2010), pour prendre en compte les lacunes identifiées au cours des derniers mois et le fait que l'AMISOM est une mission multidimensionnelle, avec des composantes militaire, police et civile, avec un accent particulier sur :

a) La capacité de soutien autonome pour les troupes;

b) Le remboursement du matériel appartenant aux contingents;

c) La fourniture des multiplicateurs de forces nécessaires, y compris des hélicoptères;

d) Le déploiement d'unités de police constituées (UPC), comme prévu dans le concept d'opérations révisé;

e) L'appui logistique à la composante civile de la Mission;

f) La création, dans le cadre de l'AMISOM et sous son commandant, d'une force de protection de la taille d'un bataillon (850), pour assurer la sécurité du personnel civil et la protection de l'Union africaine, des Nations Unies et des institutions fédérales de transition à Mogadiscio, étant évidemment entendu que cette force viendra en ajout aux 12 000 personnels militaires déjà autorisés par les Nations Unies aux termes de la résolution 1964 (2010); et

g) Le bien-être et les déplacements pour le personnel de la Mission;

15. *Réitère* les autres requêtes faites par l'Union africaine, telles qu'énoncées dans le communiqué PSC/MIN/1(CXXXXV) adopté lors de sa deux cent quarante-cinquième réunion tenue le 15 octobre 2010, en particulier les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée en Somalie, par voie aérienne et maritime, d'éléments étrangers et d'armes destinés à des groupes armés qui attaquent la population somalienne, le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM;

16. *Prie* le Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre en compte des contributions additionnelles et actualisations sur la situation, avant l'adoption de sa résolution sur la Somalie, y compris en interagissant de façon approfondie avec l'Union africaine et en prenant dûment en considération les requêtes et autres éléments contenus dans le présent communiqué, et ce dans un esprit de concertation et de partenariat, ainsi que les conclusions du minisommet sur la Somalie, prévu à

New York, le 23 septembre 2011, à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies;

17. *Exprime sa gratitude* aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'Union africaine fournissant un appui à l'AMISOM et les *exhorte* à renforcer à renforcer leur assistance;

18. *Exprime sa gratitude* au Haut-Représentant de l'Union africaine pour la Somalie, l'ancien Président Jerry John Rawlings, au Représentant spécial du Président de la Commission, Boubacar Gaoussou Diarra, au commandant de la Force, le général de Division Fred Mugisha, et à tout le personnel de l'AMISOM, pour leur dévouement et leur engagement. Le Conseil *note également avec appréciation* les efforts de l'ancien commandant de la Force, le général de division Nathan Mugisha, sous la direction duquel les forces de l'AMISOM ont enregistré des gains notables sur le terrain;

19. *Félicite* le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Somalie, Augustine Mahiga, et le Facilitateur de l'IGAD pour la paix et la réconciliation en Somalie, Kipruto arap Kirwa, pour leurs efforts et engagement, ainsi que pour la coopération qu'ils apportent à l'Union africaine;

20. *Demande* au Président de la Commission de transmettre le présent communiqué et son rapport aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations Unies, ainsi qu'aux autres partenaires de l'Union africaine, pour solliciter leur appui et leur coopération, et de faire rapport au Conseil sur la suite réservée à ses requêtes, notamment en ce qui concerne la résolution sur la Somalie qui doit être adoptée par le Conseil de sécurité;

21. *Décide* d'entreprendre, aussi rapidement que possible, une visite à Mogadiscio pour marquer encore davantage son soutien au processus de paix et de réconciliation en Somalie, ainsi qu'aux efforts de l'AMISOM, et évaluer la situation sur le terrain. Le Conseil *demande* à la Commission d'entreprendre les préparatifs nécessaires;

22. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Pièce jointe 2

Rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Lors de sa deux cent quarante-cinquième réunion tenue le 15 octobre 2010, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, après avoir examiné de façon approfondie la situation en Somalie sur la base du rapport [PSC/MIN/1/(CCLXLV)] que j'ai soumis, a entériné un nouvel effectif de 20 000 militaires pour la force de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dotée de capacités aérienne et maritime appropriées, d'une composante civile, ainsi que d'une composante police renforcée de 1 680 agents comprenant 560 experts de police en mission et huit unités de police constituées de 140 éléments chacune. Le Conseil a appelé le Conseil de sécurité des Nations Unies à prendre les décisions attendues de lui, conformément à la responsabilité principale qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ce en entérinant le concept d'opérations révisé, y compris les effectifs nouvellement autorisés pour l'AMISOM, et en autorisant un dispositif d'appui renforcé à l'AMISOM, financé à partir des contributions mises en recouvrement de l'ONU [PSC/MIN/1(CCXXXV)].

2. Le 22 décembre 2010, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1964 (2010) par laquelle il a décidé d'autoriser les États membres de l'Union africaine à maintenir le déploiement de l'AMISOM jusqu'au 30 septembre 2011 et à porter son effectif de 8 000 à 12 000 personnels militaires. Le Conseil de sécurité a pris note des recommandations sur la Somalie formulées par le Conseil et a exprimé son intention de suivre l'évolution de la situation sur le terrain. Il a prié le Secrétaire général de continuer à fournir à l'AMISOM, conformément à la résolution 1863 (2009) et pour un maximum de 12 000 soldats, un dispositif d'appui logistique comprenant du matériel et des services mais ne comportant pas de transfert de fonds. Enfin, il a encouragé les États membres à soutenir l'AMISOM et les institutions du secteur de la sécurité en Somalie et à contribuer généreusement, sans tarder et sans réserve, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM ou à faire directement des dons bilatéraux en appui à la Mission.

3. Le 20 janvier 2011, le Conseil, lors de sa deux cent cinquante-huitième réunion, a délibéré sur la situation en Somalie. Rappelant ses décisions et communiqués antérieurs, ainsi que la résolution 1964 (2010), le Conseil a décidé de renouveler le mandat de l'AMISOM pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 17 janvier 2011 [PSC/PR/COMM.3(CCLVIII)].

4. Le présent rapport fait le point de la situation en Somalie; il couvre les aspects politique, sécuritaire et humanitaire, ainsi que le déploiement et les activités de l'AMISOM. Le rapport formule un certain nombre de recommandations sur la marche à suivre, y compris en ce qui concerne les modalités de renforcement de l'efficacité de l'AMISOM, afin de tirer profit de la dynamique née de l'extension de l'autorité de l'AMISOM et des forces du Gouvernement fédéral de transition aux zones précédemment contrôlées par Al Shabaab.

II. Développements politiques

5. Au cours des cinq derniers mois, nombre de développements politiques encourageants ont été enregistrés dans le processus de paix de Djibouti. Ces derniers marquent une rupture bienvenue par rapport aux querelles internes au sein des institutions fédérales de transition qui ont caractérisé le processus politique en Somalie au début de l'année 2011.

6. Dans le rapport [PSC/PR/4(CCLXXIII)] que j'ai soumis à la deux cent soixante-treizième réunion du Conseil, tenue le 21 avril 2011, j'ai informé le Conseil de la décision sur la situation en Somalie prise par le dix-septième Sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'IGAD, tenue à Addis-Abeba, le 30 janvier 2011. Ayant noté que la période de transition pour les institutions fédérales de transition arrive à terme le 20 août 2011 et soulignant la nécessité d'éviter un vide politique, le Sommet est parvenu à un consensus sur la nécessité de proroger le mandat du Parlement fédéral de transition, cependant que l'avenir des autres organes politiques sera déterminé par le peuple somalien. Lors de sa seizième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, les 30 et 31 janvier 2011, la Conférence de l'Union a entériné la décision de l'IGAD de proroger le mandat du Parlement fédéral de transition.

7. C'est sur cette base que, le 3 février, le Parlement fédéral de transition a adopté une motion prorogeant son mandat de trois ans, à partir de la fin de la période actuelle de transition. Dans la même décision, le Parlement a appelé à l'élection du Président du Parlement fédéral de transition, ainsi que du Président et des Vice-Présidents du Parlement fédéral de transition. Le Conseil se souviendra que cette décision avait été rejetée par l'administration régionale du Puntland et Ahlu Sunna wa'al Jamma'a. Par ailleurs, certains membres de la communauté internationale avaient vivement condamné cette prorogation, faisant observer qu'elle avait été décidée sans consultations appropriées avec les parties prenantes concernées. Le Gouvernement fédéral de transition a rejeté les décisions du Parlement et réitéré sa préférence pour une période postérieure à la transition plus courte, ainsi que l'a demandé la communauté internationale. Par la suite, le Gouvernement a déposé devant le Parlement une proposition visant à prolonger le mandat de toutes les institutions fédérales de transition, y compris l'Exécutif, pour une année supplémentaire (jusqu'en août 2012), après quoi une élection présidentielle serait organisée. Cette proposition a été rejetée par le Président du Parlement, qui a indiqué que l'élection présidentielle se tiendrait en juillet 2011. Le Parlement a, subséquemment, procédé à l'élaboration d'un plan de travail couvrant la période supplémentaire envisagée de trois ans. Cette décision a été condamnée par le Cabinet du Président, qui y a vu une usurpation des pouvoirs exécutifs.

8. Une réunion consultative de haut niveau tenue à Nairobi, les 12 et 13 avril 2011, sous les auspices de l'ONU, n'a pas permis de sortir de l'impasse. Alors que le Président du Parlement fédéral de transition, les Présidents des régions du Puntland et du Galmudug, des représentants de Ahlu Sunna wa'al Jamma'a et de pays de la région, ainsi que des partenaires clefs, ont pris part à la réunion, le Président et le Gouvernement, après de nombreuses tentatives pour annuler la réunion, ont refusé d'y participer, au motif qu'elle serait contre-productive et pourrait fragmenter la Somalie encore davantage.

9. C'est dans ce contexte que le Président Sharif Sheikh Ahmed et le Président du Parlement Sharif Hassan Aden ont, à la suite de pourparlers facilités par le Président

Yoweri Museveni de l'Ouganda, signé le 9 juin 2011, l'Accord historique de Kampala, qui a effectivement mis fin à l'impasse politique prolongée entre l'Exécutif et le Parlement. En vertu de l'Accord, les deux dirigeants somaliens ont convenu de proroger d'un an la période de transition, jusqu'au 20 août 2012. Par ailleurs, l'Accord prévoit la démission du Premier Ministre et la formation d'un nouveau gouvernement. En vue de mener la transition à son terme, les parties à l'Accord ont également convenu d'élaborer une feuille de route comprenant des critères d'évaluation, un chronogramme et des mécanismes de surveillance de l'exécution des tâches prioritaires en vue de conclure la transition, notamment l'amélioration de la sécurité à Mogadiscio et dans d'autres zones au sud de la Somalie; la finalisation et l'adoption du Plan de sécurité nationale et de stabilisation; la poursuite de la réconciliation nationale et de la politique de la main tendue aux autres acteurs concernés; la finalisation et l'adoption du projet de constitution; la mise en œuvre de réformes institutionnelles au sein des institutions fédérales de transition; et l'organisation d'élections au poste de président, ainsi que ceux de président et de vice-président du Parlement, avant le 20 août 2012.

10. Dans un communiqué publié le 20 juin 2011, à l'issue d'une réunion tenue à Addis-Abeba avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Augustine Mahiga, et mon Représentant spécial pour la Somalie, Boubacar Gaoussou Diarra, je me suis félicité de la signature de cet accord, soulignant que sa mise en œuvre rapide contribuerait grandement à la consolidation des acquis militaires significatifs enregistrés sur le terrain par les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. J'ai rendu hommage au Président Museveni pour le rôle crucial qu'il a joué dans la conclusion de l'Accord de Kampala. J'ai, en outre, exprimé mon appréciation au Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Premier Ministre Meles Zenawi, ainsi qu'aux autres dirigeants de l'IGAD et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, pour leurs efforts en vue de promouvoir la paix, la stabilité et la réconciliation en Somalie. La dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 30 juin au 2 juillet 2011, s'est également félicitée de la signature de l'Accord de Kampala.

11. Depuis lors, les institutions fédérales de transition et les autres parties prenantes somaliennes ont accompli des progrès louables dans la mise en œuvre de l'Accord de Kampala. À la suite de la démission, le 19 juin, du Premier Ministre Mohamed Abdulahi, Abdiweli Mohamed Ali a été nommé Premier Ministre par le Président du Gouvernement fédéral de transition. Le 28 juin, le Parlement fédéral de transition a, à l'unanimité, entériné cette nomination. Le 28 juillet, le Parlement a massivement approuvé le nouveau Cabinet, qui respecte l'équilibre entre les clans et comprend 18 ministres, 9 secrétaires d'État et 24 ministres délégués. Le programme politique du Premier Ministre, qui met l'accent sur l'amélioration du secteur de la sécurité et sur le parachèvement des tâches de la transition, a été adopté par le Parlement. Auparavant, le 11 juillet 2011, le Parlement avait approuvé l'Accord de Kampala.

12. Mon Représentant spécial, en collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, le facilitateur de l'IGAD et d'autres membres du Groupe restreint sur la Somalie ont continué à travailler étroitement avec les parties prenantes somaliennes, afin de maintenir la nouvelle dynamique impulsée au processus politique. À cet égard, les partenaires internationaux ont fourni un soutien politique, technique, financier et logistique en vue de la planification et de

l'organisation, à Mogadiscio, du 4 au 6 septembre 2011, d'une réunion consultative sur la fin de la transition. Cette réunion, facilitée par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et d'autres membres de la communauté internationale, a vu la participation de représentants du Gouvernement fédéral de transition et du Parlement fédéral de transition, du Puntland, du Galmudug et d'Ahlu Sunna wa'al Jamma'a. Il me plaît d'informer le Conseil que la réunion a abouti à des conclusions majeures, notamment l'adoption d'une feuille de route relative à la transition qui décrit les tâches clefs devant être accomplies avant août 2012, le chronogramme pour l'achèvement de chacune d'elles, les institutions responsables, les ressources nécessaires et le mécanisme pour assurer le respect des engagements pris par les institutions fédérales de transition.

13. De manière plus spécifique, la feuille de route définit cinq critères majeurs pour le parachèvement de la transition : a) la sécurité, b) la Constitution, c) la sensibilisation et la réconciliation, d) la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation et e) les réformes parlementaires et les élections. Elle établit également un mécanisme de mise en œuvre de la feuille de route comprenant quatre niveaux : le Facilitateur (le Haut-Représentant de l'Union africaine); l'Initiative politique régionale (les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de l'IGAD, avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Union africaine); le Groupe de suivi international (les institutions fédérales de transition et les membres de la communauté internationale); et le Comité technique comprenant les experts des institutions fédérales de transition et de la communauté internationale travaillant à partir de Mogadiscio.

14. Le 26 août, j'ai effectué une visite à Mogadiscio, accompagné par le Commissaire à la paix et à la sécurité afin d'évaluer la situation sur le terrain. J'ai saisi cette occasion pour rencontrer le Président du Gouvernement fédéral de transition, le Premier Ministre et le Président du Parlement fédéral de transition. Je les ai encouragés à ne ménager aucun effort pour mener à bien la transition, conformément à l'Accord de Kampala. Je les ai assurés du soutien renouvelé de l'Union africaine.

15. La période considérée a également été marquée par des développements liés à la mise en œuvre des sanctions imposées par le Conseil de sécurité relativement à la Somalie et à d'autres situations. À la mi-juillet 2011, la Commission a reçu une note verbale du Secrétariat de l'IGAD transmettant le communiqué de la dix-huitième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD sur les activités de l'Organisation au Soudan, en Somalie et en Érythrée. Le communiqué en a appelé « à l'Union africaine et au Conseil de sécurité pour qu'ils appliquent intégralement les sanctions existantes et imposent, de manière ciblée, des sanctions supplémentaires au régime érythréen, en particulier s'agissant des secteurs économique et minier sur lesquels le régime s'appuie, y compris la diaspora érythréenne ». Le Secrétariat a demandé l'introduction d'un point à l'ordre du jour du Conseil sur le « rôle déstabilisateur du régime érythréen dans la corne de l'Afrique ». Immédiatement après, la Commission a transmis la communication du Secrétariat de l'IGAD aux membres du Conseil, afin de féliciter des consultations au sujet de l'inclusion du point proposé à l'ordre du jour et de son examen, le cas échéant, en temps utile, conformément au Règlement intérieur du Conseil de paix et de sécurité. La Commission a également écrit au Secrétariat de l'IGAD pour accuser réception de sa communication et l'informer des mesures prises à cet égard.

16. Dans l'intervalle, le 18 juillet 2011, le Président du Comité du Conseil de sécurité mis en place conformément aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a transmis au Conseil de sécurité le rapport du Groupe de surveillance sur la Somalie et l'Érythrée. Le rapport indique, entre autres, que l'Érythrée continue d'entretenir des relations avec Al Shabaab qui visent « à légitimer et à encourager ce groupe plutôt qu'à atténuer son orientation extrémiste ou à encourager sa participation à un processus politique ». L'Érythrée continue de rejeter avec véhémence ces accusations et a envoyé des communications à ce sujet à la Commission, y compris une lettre que m'a adressée le Président Issayas Afeworki. Le Conseil de sécurité doit encore se prononcer sur la question.

III. Situation sécuritaire

17. Depuis mon dernier rapport au Conseil, la situation sécuritaire dans le pays a, dans l'ensemble, connu une amélioration significative. Les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM ont continué à gagner du terrain à Mogadiscio et à consolider leur contrôle des positions prises précédemment. Au cours de la période allant du 11 au 22 mai, les forces du Gouvernement fédéral de transition, soutenues par l'AMISOM, ont pris le contrôle de la route stratégique de Wadnaha, où se trouvent la symbolique mosquée Rouge, l'ancien camp miliaire, le quartier général du district de Bondhere, l'ancienne ambassade d'Italie, l'ancien immeuble du Ministère de l'intérieur et l'hôtel Alimo. Les insurgés ont subi un autre revers important, le 7 juin 2011, lorsque des éléments des forces du Gouvernement fédéral de transition, en faction à un poste de contrôle à l'Ex-Control Afgoye, ont tué le chef d'Al-Qaida en Afrique de l'Est, Fazul Abdallah Mohammed.

18. Les trois premières semaines de juillet ont vu les insurgés intensifier les préparatifs en vue de l'offensive qu'ils avaient prévue de lancer pendant le mois du ramadan, faisant ainsi peser une menace directe sur les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM, de même que sur l'acheminement de l'aide humanitaire aux milliers de personnes déplacées qui avaient afflué vers Mogadiscio en raison de la famine dans les zones méridionale et centrale de la Somalie. Le 28 juillet 2011, les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM ont lancé une opération préventive, qui leur a permis de sécuriser la partie nord de la ville, le carrefour d'Ade Aden, Florenzia, Sinaï et le carrefour de Monopolio jusqu'à la route des forces armées. La forte pression exercée par le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM et les divisions internes à Al Shabaab ont contraint les insurgés à se retirer, le 6 août 2011, de la quasi-totalité de Mogadiscio. Le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM contrôlent désormais près de 95 % de la capitale.

19. Les groupuscules d'insurgés se trouvant toujours à Mogadiscio ont dorénavant recours à des tactiques de combats asymétriques, marquées notamment par l'utilisation de grenades, d'engins explosifs improvisés et d'autres formes d'attaques visant les positions de l'AMISOM et les installations gouvernementales. En août, plus de 20 incidents impliquant des attaques à la grenade et des engins explosifs improvisés ont été enregistrés à Mogadiscio et dans les zones environnantes. Al Shabaab a également perpétré des décapitations dans certaines parties de Mogadiscio pour intimider les populations soupçonnées de soutenir le Gouvernement fédéral de transition. Les divisions internes à Al Shabaab pourraient aboutir à l'émergence de différentes factions en son sein. Certaines de ces factions, dans le cadre d'une lutte pour le pouvoir, pourraient perpétrer des attaques qui

rivalisent de violence et de brutalité, tandis que d'autres pourraient envisager d'engager des pourparlers avec le Gouvernement fédéral de transition.

20. Des milices claniques, opérant sous le commandement d'hommes politiques, ont tenté de profiter du vide créé par le départ soudain des insurgés. Il convient, en particulier, de mentionner ici la mise en place de points de contrôle illégaux dans certains des quartiers de Mogadiscio pour extorquer de l'argent aux populations et, dans quelques cas, interrompre l'acheminement de l'aide humanitaire ou mener des attaques contre les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM qui s'emploient à étendre l'autorité du Gouvernement fédéral de transition.

21. Ailleurs dans le pays, les milices pro-Gouvernement fédéral de transition ont continué à gagner du terrain dans les régions de Hiraan, de Galgadud, de Bay et Bakool, de Gedo et du Djouba inférieur. Au cours des mois de juillet et d'août, les insurgés ont tenté de reconquérir le terrain perdu dans les régions de Gego et de Djouba, mais furent repoussés. Dans la région de Bay et Bakool, les progrès militaires ont été entravés par des conflits internes entre les milices proches du Gouvernement fédéral de transition. La situation sécuritaire dans le Puntland et le Galmudug s'est détériorée au cours de la période sous examen. D'intenses combats ont été signalés à Galkayo entre les forces de sécurité du Puntland et les milices pro-Al Shabaab placées sous le commandement de Sheikh Saïd Atom. Dans l'intervalle, à Galmudug, deux clans, qu'oppose un vieux conflit pour le contrôle de ressources en eau, ont continué à s'affronter de façon intermittente dans la partie sud de Galkayo.

22. Le Comité mixte de sécurité, qui coordonne le soutien international aux institutions du secteur de la sécurité de la Somalie, a tenu sa neuvième réunion à Mogadiscio, le 23 août 2011. Au regard du retrait inopiné d'Al Shabaab de Mogadiscio, la réunion a axé ses travaux sur les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral de transition dans la révision du Plan de sécurité nationale et de stabilisation, afin de prendre en compte les besoins prioritaires actuels concernant le renforcement du secteur de la sécurité et les actions à entreprendre pour consolider les acquis enregistrés. La réunion du Comité a abouti à : a) une décision sur les besoins prioritaires pour le développement du secteur de la sécurité pour les mois à venir à la suite du retrait d'Al Shabaab; b) un projet de plan d'action pour la sécurisation de Mogadiscio; et c) un consensus sur la finalisation de la version révisée du Plan de sécurité nationale et de stabilisation dans le cadre de la mise en œuvre des directives du Comité de juin 2011.

23. La piraterie et le vol à main armée au large des côtes de la Somalie continuent d'être des sujets de préoccupation. Aussi bien le Plan de sécurité nationale et de stabilisation que la feuille de route traitent de cette question. Conformément à sa position exprimée de longue date, l'Union africaine continuera d'encourager la promotion d'une stratégie globale s'attaquant non seulement au phénomène de la piraterie, mais également à ses causes sous-jacentes, en particulier l'effondrement de l'autorité étatique sur la partie continentale de la Somalie, l'exploitation illégale des ressources marines du pays, qui affecte négativement les moyens de subsistance des populations côtières, et le déversement de déchets toxiques. Cette position informera la contribution de la Commission au prochain rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre de la résolution 1950 (2010) du 23 novembre 2010, dans laquelle il est demandé aux États et organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition de fournir des

informations sur les efforts qu'ils déploient dans la lutte contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes somaliennes.

IV. Situation humanitaire

24. La situation d'urgence humanitaire en Somalie a été exacerbée par la sécheresse et la famine, surtout dans les régions méridionale et centrale du pays. Des précipitations inférieures à la moyenne et les conséquences dramatiques de la sécheresse sur le cheptel ont aggravé l'insécurité alimentaire, la portant à des niveaux alarmants. Selon les agences humanitaires, environ 3 millions de Somaliens, soit une personne sur trois, ont besoin d'assistance humanitaire, en raison de la sécheresse actuelle qui touche leur pays, l'une des pires de mémoire récente, aggravée par le conflit que connaît la Somalie depuis plus de deux décennies maintenant, l'effondrement des structures étatiques qui en a résulté et la flambée des prix mondiaux des denrées alimentaires. Ce chiffre représente une forte augmentation par rapport aux 2,4 millions de personnes dont il a été fait état en janvier 2011. Près de 554 000 enfants souffraient de malnutrition dans la première moitié de 2011.

25. Du fait de cette situation, des milliers de Somaliens se déplacent vers les grandes zones urbaines, en particulier Mogadiscio, ainsi qu'en direction des pays voisins. Depuis janvier 2011, environ 1,8 million de personnes ont dû quitter leurs zones d'origine à cause de la sécheresse, et la plupart d'entre elles se sont dirigées vers Mogadiscio et les régions environnantes ou affluent dans des camps de refugiés surpeuplés au Kenya, en Éthiopie, à Djibouti et dans d'autres pays voisins. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 5 200 personnes se sont déplacées vers Mogadiscio durant le mois de juin 2011. Entre fin juin et début juillet, 4 800 Somaliens ont été enregistrés dans les camps de refugiés de Dadaab, à l'est du Kenya, alors qu'une moyenne de 1 000 personnes par jour a été accueillie au camp de Doolow Ado, en Éthiopie. Durant le seul mois de juin, 54 000 Somaliens ont traversé les frontières avec l'Éthiopie et le Kenya, soit trois fois plus qu'au mois de mai.

26. Les besoins de financement pour faire face à la crise humanitaire dans la corne de l'Afrique ont été évalués à 2,48 milliards de dollars des États-Unis, dont seul un peu plus de 1 milliard a été déjà mobilisé. Beaucoup de donateurs traditionnels et non traditionnels, les agences humanitaires des Nations Unies, des organisations non gouvernementales locales et internationales, entre autres, ont fourni un soutien humanitaire à la Somalie sous la forme d'aide en nature et/ou de financement par le biais d'arrangements bilatéraux ou de contributions au titre de la procédure d'appel global pour la Somalie, géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Sur les 45 millions de dollars disponibles en 2011 dans le cadre de la deuxième tranche du Fonds humanitaire commun, 35 millions de dollars ont été alloués aux activités visant à lutter contre la sécheresse, avec un accent particulier sur l'accès à la nourriture, les moyens de subsistance et les secteurs de l'eau et de la santé. Par ailleurs, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a alloué 15 millions de dollars pour faire face à la situation de sécheresse dans les zones les plus touchées des régions méridionale et centrale de la Somalie. En décembre 2010, le coordonnateur de l'action humanitaire a alloué 4,5 millions de dollars de la réserve d'urgence du Fonds humanitaire commun pour faire face à la sécheresse.

27. Dans mon rapport au Conseil en avril 2011, j'ai exprimé mon inquiétude face à la situation humanitaire et à la réduction significative des niveaux globaux de financement pour la Somalie au cours des deux dernières années. J'ai appelé tous les États membres de l'Union africaine et les autres membres de la communauté internationale à apporter d'urgence l'aide nécessaire. Dans le communiqué de presse public à l'issue de ses délibérations, le Conseil a fait sien mon appel. J'ai réitéré ma préoccupation dans un communiqué en date du 17 mai 2011 et dans mon allocution d'ouverture à la dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union. Le Groupe des Sages, lors de sa dixième réunion tenue le 12 mai 2011, a également lancé un appel pour l'octroi urgent d'un soutien humanitaire aux populations affectées en Somalie.

28. Le 20 juillet 2011, et eu égard à la détérioration des conditions humanitaires sur le terrain, j'ai adressé une lettre à tous les ministres des affaires étrangères des États Membres, pour mettre en relief la nécessité pour les pays africains de ne ménager aucun effort pour aider les populations somaliennes, à un moment où elles en ont désespérément besoin, dans un esprit de solidarité continentale. J'ai également instruit l'AMISOM de continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la sécurité du personnel humanitaire et faciliter l'accès à ceux qui ont besoin d'aide humanitaire. Par la suite, mon Haut-Représentant pour la Somalie, l'ancien Président Jerry John Rawlings, s'est rendu en Somalie, en juillet, pour évaluer la situation, et dans certains pays africains, y compris la Guinée équatoriale, le Nigéria et l'Afrique du Sud, afin de mobiliser un soutien financier et en nature. J'ai également rencontré le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Antonio Guterres, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, la Baronne Valerie Amos, tandis que le Vice-Président de la Commission s'est entretenu avec la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), Josette Sheeran. Ces réunions ont permis de discuter de la sécheresse et des meilleurs voies et moyens par lesquels l'Union africaine et ses partenaires peuvent renforcer leur appui aux populations somaliennes.

29. La Commission a également pris l'initiative d'organiser à Addis-Abeba, le 25 août 2011, une conférence d'annonces de contributions, afin de mobiliser des ressources pour les victimes de la famine en Somalie et ailleurs dans la corne de l'Afrique. Plus de 350 millions de dollars des États-Unis ont été mobilisés, la Banque africaine de développement ayant, à elle seule, promis de fournir 300 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 28 millions de dollars en nature, y compris des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres formes d'aide, ont été également promis. Tout en reconnaissant la nécessité de répondre à l'urgence humanitaire actuelle, afin d'alléger les souffrances de millions de personnes dans la corne de l'Afrique, la conférence a appelé la communauté internationale à faire preuve d'un engagement renouvelé et à appuyer des stratégies à moyen et à long terme pour assurer la sécurité alimentaire et atténuer l'impact négatif du changement climatique sur le continent.

30. Lors de ma visite à Mogadiscio, j'ai pu constater par moi-même l'ampleur des souffrances des populations somaliennes. Dans ce contexte, je voudrais réitérer mes remerciements aux États Membres qui ont fait des annonces de contributions, ainsi qu'à la Banque africaine de développement pour son apport exceptionnel. Je demande instamment aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait de contribuer à cet effort et à ceux qui sont en mesure de le faire d'apporter une aide

supplémentaire. Avec le déploiement de l'AMISOM, notre continent a démontré la force de son engagement à aider les populations somaliennes à ouvrir une nouvelle page de leur histoire tourmentée. Aujourd'hui, alors que les Somaliens font face à une autre calamité, il est impératif que l'Afrique soit à la hauteur de la situation de crise qui prévaut sur le terrain.

V. Activités du Bureau interafricain pour les ressources animales relatives à la Somalie

31. II convient de rappeler que l'élevage constitue le pilier de l'économie somalienne et des moyens de subsistance de la grande majorité de la population essentiellement pastorale et agropastorale de la Somalie. L'exportation d'animaux sur pieds, de cuirs, de peaux et de carcasses réfrigérées génère les devises étrangères nécessaires à l'importation de produits alimentaires. La commercialisation du bétail crée des emplois et des revenus pour les opérateurs du marché et les autres acteurs concernés, en même temps qu'elle procure d'importantes ressources aux administrations locales et aux municipalités. Dans mon rapport d'octobre 2010, j'ai informé le Conseil des activités et programmes entrepris en Somalie par le Bureau interafricain des ressources animales, un bureau régional de l'Union africaine. De son côté, le Conseil a noté avec satisfaction la contribution significative apportée par le Bureau.

32. Depuis, le Bureau a mené à bien nombre d'activités visant à atténuer l'impact de la sécheresse et de la crise alimentaire. II s'agit notamment de l'éradication définitive de la peste bovine, une maladie contagieuse et dévastatrice pour les bovins et autres ruminants, à travers l'Unité de coordination de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème somalien (Projet SERECU II); du renforcement de la capacité des autorités somaliennes à lutter contre les maladies animales à travers la formation, la mise à disposition de laboratoires et de véhicules dans le cadre du Programme d'appui aux plans d'action nationaux intégrés; et du Projet de certification du bétail en Somalie, qui a permis l'adoption d'un certificat type de santé animale qui répond aux normes sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale de la santé animale.

33. Le Bureau a également poursuivi la mise en œuvre du Programme d'intervention d'urgence dans le domaine de l'élevage pour atténuer la crise alimentaire en Somalie, dans le cadre duquel il a entrepris de vacciner et de traiter les petits ruminants, afin d'améliorer leur état de santé, ainsi que de rétablir les infrastructures de commercialisation du bétail. Plus particulièrement, près de 4 millions d'animaux ont été vaccinés en Somalie, 2 millions ont été traités pour des maladies endémiques, cependant que 100 infrastructures ont été construites, ou rénovées. Ce faisant, le projet contribue à l'accroissement de l'exportation du bétail vers les pays du Golfe, à l'augmentation des revenus et à la réduction de la faim.

34. Plusieurs autres activités entreprises à l'échelle continentale par le Bureau bénéficieront également significativement à la population somalienne. II s'agit du programme sur la participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire et du renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique. Le Bureau envisage de mettre en œuvre des activités supplémentaires axées spécifiquement sur la Somalie. Il convient, entre autres, de mentionner ici l'intervention d'urgence dans le domaine de l'élevage pour atténuer la crise alimentaire en Somalie, dont l'objectif est de fournir aux éleveurs et autres

collectivités concernées les outils et services nécessaires pour renforcer leur résilience face à la sécheresse actuelle; le projet d'appui institutionnel à l'industrie de l'élevage en Somalie pour le renforcement des capacités du secteur privé dans les domaines du plaidoyer, de la facilitation de l'accès aux marchés et de l'autorégulation; le développement des secteurs de la pèche côtière et marine, à travers une assistance technique pour la délimitation de la zone économique exclusive de la Somalie et l'élaboration d'instruments politiques, juridiques et réglementaires, ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine de la pêche artisanale et des infrastructures de commercialisation. Je félicite le Directeur et le personnel du Bureau interafricain des ressources animales pour la qualité de leur travail et remercie l'Union européenne et tous les autres partenaires qui soutiennent le Bureau.

VI. Déploiement et activités de l'AMISOM

35. Depuis mon dernier rapport au Conseil, en avril, l'effectif de la force de l'AMISOM est passé à 9 595 hommes, comprenant cinq bataillons et une unité d'appui-feu fournis par le Burundi, ainsi que cinq bataillons, une unité d'appui et des éléments marins fournis par l'Ouganda. L'Ouganda et le Burundi ont promis respectivement 2 000 et 1 000 soldats supplémentaires, qui devront être déployés à la fin de cette année, une fois que le matériel nécessaire aura été mobilisé auprès des partenaires bilatéraux. Le Cameroun, le Sénégal et la Zambie disposent chacun d'un officier d'état-major au quartier général de la Force. Je rends, une fois encore, hommage à tous les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, pour leur engagement en faveur de la paix en Somalie.

36. Je voudrais également indiquer que Djibouti a formellement confirmé son engagement à déployer un bataillon de 850 soldats et 100 formateurs et interprètes. Une équipe de la Commission se rendra prochainement à Djibouti, pour discuter des modalités de déploiement du contingent djiboutien et identifier ses besoins logistiques. La Sierra Leone a également promis de déployer un bataillon de 850 soldats. Une mission de reconnaissance sierra-léonaise s'est rendue à Addis-Abeba, à Nairobi et à Mogadiscio, en août 2011, dans le cadre des préparatifs du déploiement de ce bataillon. L'engagement pris par la République de Guinée de contribuer un bataillon ne s'est toujours pas concrétisé. Par ailleurs, et conformément au mémorandum d'accord signé entre la Commission et la Force en attente de l'Afrique de l'Est à Addis-Abeba, le 18 août 2011, le Mécanisme de coordination a arrêté les plans de déploiement de 14 officiers d'état-major et de 57 formateurs en septembre 2011, ainsi que d'un hôpital de campagne de niveau II en décembre 2011. Ce mémorandum d'accord marque un nouveau jalon dans la mise en œuvre opérationnelle de la Force africaine en attente, car il sert de cadre au tout premier déploiement d'éléments appartenant à une brigade régionale de la Force africaine en attente.

37. En ce qui concerne la composante police, au total 50 officiers originaires du Burundi, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Nigéria, de la Sierra Leone et de l'Ouganda ont été déployés auprès de l'AMISOM. Quarante officiers, y compris l'équipe de direction, des formateurs, des conseillers et des encadreurs ont été déployés à Mogadiscio, tandis que 10 formateurs sont déployés à Manyani, au Kenya, en attendant leur transfert à Mogadiscio d'ici à octobre 2011.

38. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le transfert de la composante civile de l'AMISOM à Mogadiscio, qui avait accusé un retard en raison de l'insécurité sur le terrain et de contraintes logistiques liées notamment à l'hébergement. Ainsi, en mai, 14 personnels civils internationaux de l'AMISOM, y compris de hauts responsables de la Mission, ont été déployés à Mogadiscio. Du personnel supplémentaire sera déployé dès que les arrangements logistiques nécessaires auront été finalisés. Dans l'intervalle, le déploiement de personnels civils a permis une interaction plus soutenue avec les institutions fédérales de transition et les autres parties prenantes somaliennes, aux fins de faire avancer le processus politique et de réconciliation.

39. Sur le terrain, les forces de l'AMISOM ont, tel qu'indiqué précédemment, consolidé et élargi leur aire de contrôle à Mogadiscio et dans ses environs. Avec le retrait d'Al Shabaab de Mogadiscio, les forces de l'AMISOM, en collaboration avec celles du Gouvernement fédéral de transition, contrôlent désormais la ville et sont entièrement déployées dans tous les districts de Mogadiscio, à l'exception de ceux de Daynille et Huriwa. Un déploiement est prévu dans ces districts dès que des forces supplémentaires seront dépêchées dans la zone d'opérations. L'AMISOM continue de protéger des installations essentielles, telles que Villa Somalia, qui abrite la Présidence et le Bureau du Premier Ministre, ainsi que Villa Baidoa, où se trouvent d'autres institutions somaliennes. Par ailleurs, l'AMISOM protège également l'aéroport international, ainsi que le port de Mogadiscio, facilitant ainsi l'acheminement de l'aide humanitaire à travers ces infrastructures essentielles, qui ont enregistré, ces derniers mois, une augmentation importante du trafic passagers et du fret.

40. Comme elle le fait depuis son déploiement initial, en 2007, l'AMISOM continue de fournir mensuellement des soins médicaux gratuits à plus de 12 000 Somaliens dans deux de ses hôpitaux à Mogadiscio et environ 60 000 litres d'eau potable quotidiennement aux communautés vivant à proximité de ses camps. La Mission met également en œuvre, en partenariat avec des organisations non gouvernementales locales, plusieurs projets communautaires visant à améliorer la vie des populations somaliennes. En réponse à la sécheresse actuelle, la Mission a pris nombre de mesures supplémentaires, afin de venir en aide aux communautés locales à travers la distribution de vivres, de médicaments et d'autres articles de secours, en plus de la protection, sur demande, des convois humanitaires.

41. Au cours de la période sous examen, l'AMISOM a fourni une protection aux officiels de haut rang et aux journalistes étrangers en visite à Mogadiscio pour s'enquérir de la situation créée par la sécheresse et la famine actuelles. Au cours des deux dernières semaines, l'AMISOM a facilité les visites effectuées, entre autres, par le Président Ismael Omar Guelleh de Djibouti, le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, le Secrétaire d'État du Royaume-Uni chargé du développement international, Andrew Mitchell, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence et la Directrice exécutive du PAM. S'il est vrai que les demandes de protection et d'assistance induisent une pression supplémentaire sur les capacités de la Mission, il a néanmoins été jugé nécessaire que l'AMISOM fasse tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter de telles visites, étant donné qu'elles permettent de mettre en évidence les souffrances endurées par les populations somaliennes et la nécessité de mobiliser le soutien requis tant pour les efforts de paix que pour ceux liés à l'assistance humanitaire.

42. L'AMISOM a continué de soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Somalie. À cet égard, la composante police de la Mission continue d'entreprendre des activités d'encadrement, de conseil et de formation en appui à la Force de police de la Somalie. En plus de l'élaboration de manuels et de programmes de formation en ce qui concerne la police de proximité, les enquêtes criminelles et la gestion de la circulation, la composante police de l'AMISOM a également dispensé plusieurs cours à l'intention des personnels de la Force de police de la Somalie, portant notamment sur la formation de base, des cours de gestion pour les cadres subalternes et moyens et des modules sur la circulation routière et la police de proximité. L'AMISOM a déployé des conseillers dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et des encadreurs au poste de police de l'aéroport de Mogadiscio, qui apportent un soutien en termes d'encadrement et de conseils à la Force de police de la Somalie. La composante police de l'AMISOM a également développé une base de données biométriques dans laquelle les renseignements concernant 4 850 agents de la Force de police de la Somalie ont été saisis et téléchargés. Des dispositions sont également en train d'être prises pour que la composante police de l'AMISOM puisse dispenser, pendant le dernier trimestre de l'année 2011, des formations à la Force de police de la Somalie portant sur les enquêtes criminelles, la lutte contre le terrorisme, la violence basée sur le genre et, avec le soutien du Gouvernement angolais, la gestion de l'ordre public, ainsi que des cours d'anglais. Par ailleurs, la composante police de l'AMISOM apportera un soutien au Programme des Nations Unies pour le développement pour hisser la formation dispensée à 900 policiers somaliens aux normes internationales.

43. La composante police de l'AMISOM a élaboré des plans pour établir son antenne principale au quartier général de la Force de police de la Somalie et à l'Académie général Kahiye de formation de la police, et déploiera des conseillers et des encadreurs auprès des fonctionnaires travaillant dans des services opérationnels clefs ou se trouvant à des niveaux de décision en matière de gestion. Elle a également finalisé les projets pour le financement de la rénovation, de la réhabilitation et du rééquipement du quartier général de la Force de police de la Somalie et de 10 autres postes de police pour permettre le rétablissement de services de police à Mogadiscio et dans ses environs.

44. Le 30 août 2011, 900 soldats somaliens ont complété une formation de six mois au camp d'entraînement de Bihanga, en Ouganda. Ces soldats ont été formés par la Mission d'entraînement de l'Union européenne. Un premier contingent de 1 000 soldats somaliens avait été formé par la Mission l'année dernière dans le cadre de la contribution de l'Union européenne à la stabilisation de la Somalie. Cette formation est complétée par l'AMISOM qui dispense des cours d'orientation et de réinsertion dispensés au camp d'entraînement de Gesira à Mogadiscio, qui est actuellement en pleine expansion afin d'accueillir davantage de stagiaires. L'objectif final est de mener toutes les activités de formation en territoire somalien.

45. Conformément à la décision du Conseil d'octobre 2010, l'AMISOM a continué à déployer des efforts soutenus pour assurer le strict respect du droit international humanitaire et minimiser les pertes civiles. La tâche de la Mission à cet égard a été rendue difficile par les tactiques employées par Al Shabaab, en particulier l'utilisation de boucliers humains. La Mission a observé une retenue maximale face à ces violations flagrantes des règles de la guerre, acceptant de prendre le risque d'essuyer des pertes importantes dans ses rangs, afin d'épargner la vie de civils innocents qu'elle est chargée de protéger.

46. Du 6 au 8 juillet 2011, l'AMISOM a organisé une table ronde de trois jours à Kigali, au Rwanda, portant sur l'amélioration du respect du droit international humanitaire dans la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM. La table ronde a regroupé des délégués représentant le Gouvernement fédéral de transition, la société civile somalienne, le Burundi et l'Ouganda, l'ONU, l'Union européenne, les États-Unis et la France, des institutions actives dans les domaines du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de la protection, des structures de recherche et de formation dans le domaine de la paix et de la sécurité, des organisations non gouvernementales et des médias. La table ronde a appelé au renforcement de l'AMISOM, y compris ses capacités civile et de police, afin d'améliorer la promotion des droits de l'homme et la protection des civils. Elle s'est félicitée du projet de directives de l'AMISOM sur les tirs courbes, dont l'application contribuera au renforcement du respect du droit international humanitaire. La réunion a également demandé à la Commission de l'Union africaine de finaliser et d'adopter le projet de directives pour la protection des civils, y compris celle des enfants dans les conflits armés, et d'aider l'AMISOM à intégrer les dispositions pertinentes de ces directives dans le travail de la Mission. Je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement du Rwanda pour le soutien qu'il a apporté à la l'organisation et au succès de cette réunion.

47. Dans le cadre des efforts visant à atténuer la menace régionale induite par les activités d'Al Shabaab en Somalie, la Commission, à travers l'AMISOM, a organisé, à Kampala, du 19 au 21 juillet 2011, une réunion d'échange d'informations avec les parties prenantes concernées, y compris les pays fournisseurs de contingents, le Comité des services africains de renseignements et de sécurité et le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme. La réunion a identifié les domaines de partage d'informations concernant les groupes armés actifs en Somalie. Par ailleurs, la réunion a recommandé la prise de mesures spécifiques pour faire face à la menace que fait peser Al Shabaab sur la région et l'envoi rapide, par le Comité, d'une mission d'appui, afin d'améliorer les capacités d'analyse de l'AMISOM. Je remercie le Gouvernement ougandais d'avoir accueilli la réunion.

VII. Dispositif de soutien des Nations Unies à l'AMISOM

48. Tout en réitérant la gratitude de l'Union africaine aux partenaires qui apportent un soutien financier et logistique à l'AMISOM, je voudrais souligner que la Mission continue de faire face à des difficultés majeures, notamment dans le domaine de la logistique, de multiplicateurs de force essentiels et du remboursement du matériel appartenant aux contingents. D'évidence, un appui accru de la communauté internationale est nécessaire pour permettre à l'AMISOM de soutenir plus efficacement le processus de paix et de réconciliation en Somalie.

49. Le Conseil se souviendra que, conformément à la résolution 1863 (2010), les Nations Unies fournissent un soutien logistique financé par les contributions mises en recouvrement et exécuté par le Bureau d'appui des Nations Unies à l'AMISOM. Ce dispositif s'ajoute au Fonds d'affectation spéciale créé pour répondre à certains besoins de l'AMISOM. Le dispositif d'appui des Nations Unies, tel que mis en œuvre par le Bureau, est essentiellement destiné à la composante militaire de l'AMISOM, laissant ainsi de côté les composantes civile et police. Cette approche ne prend pas en compte l'essence même de la nature multidimensionnelle de l'AMISOM et affecte l'efficacité du soutien qu'elle apporte aux populations

somaliennes. La Commission envisage d'interagir avec le Secrétariat de l'ONU, afin qu'il soit rapidement remédié à cette situation et que les mesures appropriées soient prises pour soutenir aussi bien la composante police que la composante civile, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 1863 (2010) qui considère l'AMISOM comme une mission et non comme une opération purement militaire. II est également nécessaire pour l'Union africaine et les Nations Unies de redoubler d'efforts, afin d'assurer une plus grande intégration entre le concept d'appui aux missions de l'Union africaine et le soutien du Bureau à l'AMISOM.

VIII. Concept d'opérations révisé et voie à suivre pour l'AMISOM

50. Le Conseil se souviendra que, lors de sa deux cent quarante-cinquième réunion, il a approuvé le concept d'opérations révisé de l'AMISOM. Ce dernier visait à porter l'effectif autorisé à 20 000 militaires, soit 12 000 soldats de plus que l'effectif initialement autorisé de 8 000 éléments, soutenu par des capacités aérienne et maritime appropriées. Les 12 000 militaires devaient être déployés en deux phases. Au départ, il était prévu de déployer 4 000 soldats supplémentaires à Mogadiscio (secteur 2) pour pacifier la capitale et y consolider l'autorité du Gouvernement fédéral de transition. Dans un deuxième temps, des mesures devaient être prises pour étendre progressivement la Mission à d'autres régions de la Somalie, en particulier celles contrôlées par des groupes alliés au Gouvernement fédéral de transition, avec l'intention de déployer simultanément 4 000 soldats dans le secteur 1 et 4 000 autres dans les secteurs 3 et 4. Toutefois, le Conseil de sécurité n'a autorisé la mise en place d'un dispositif de soutien des Nations Unies que pour 12 000 soldats à Mogadiscio.

51. Avec l'accomplissement de la plupart des tâches prévues dans la phase 1 du concept d'opérations, Mogadiscio étant désormais sous le contrôle des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM, il importe de tirer parti des acquis récemment enregistrés, pour améliorer la sécurité, étendre l'autorité du Gouvernement fédéral de transition au-delà de la capitale et répondre aux exigences liées à la protection des installations stratégiques et des dignitaires étrangers de passage. C'est dans ce contexte que la Commission a organisé à Addis-Abeba, les 17 et 18 août 2011, un atelier consultatif technique sur l'AMISOM auquel ont participé l'IGAD, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le PAM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Mécanisme de coordination de la Force en attente de l'Afrique de l'Est et les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'atelier, ayant pris note des évolutions significatives induites par la signature de l'Accord de Kampala et le retrait d'Al Shabaab de Mogadiscio, ainsi que de la nécessité de faire efficacement face à la situation créée par la sécheresse et la famine qui en résulte, a formulé les recommandations suivantes, aux fins de permettre à l'AMISOM de procéder à la mise en œuvre de la prochaine phase de son mandat :

a) L'accélération du déploiement des troupes supplémentaires promises par le Burundi, l'Ouganda, Djibouti, la République de Guinée et la Sierra Leone, afin de permettre à la Mission d'atteindre rapidement l'effectif autorisé de 12 000 hommes dans le cadre du dispositif de soutien des Nations Unies. À cet égard, les États membres de l'Union africaine en mesure de le faire et les partenaires ont été exhortés à apporter rapidement le soutien requis, y compris les équipements et la formation, pour faciliter le déploiement rapide des 3 000 hommes restants;

b) Le renforcement du dispositif de soutien apporté par les Nations Unies, en vertu des résolutions 1863 (2009) et 1964 (2010), afin de combler les insuffisances identifiées au cours des derniers mois, en ayant à l'esprit que l'AMISOM est une mission multidimensionnelle avec des composantes militaire, police et civile. Les domaines prioritaires de soutien comprennent l'autonomie nationale en matière de soutien aux troupes, le remboursement du matériel appartenant aux contingents, la fourniture de multiplicateurs de force adéquats (entre autres, hélicoptères d'attaque et utilitaires, capacité maritime et équipements pour le génie militaire), ainsi que le soutien à la composante civile de la Mission;

c) L'insertion d'unités de police constituées à Mogadiscio, afin de renforcer le maintien de la loi et de l'ordre dans la ville. Un tel déploiement permettra de libérer les militaires pour des opérations sur le terrain;

d) La création, au sein de l'AMISOM et sous son commandement, d'une garde militaire aux effectifs adéquats pour faciliter le déploiement du personnel civil et assurer la protection de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies et des institutions fédérales de transition à Mogadiscio. Cette force devrait venir en complément aux 12 000 hommes autorisés par l'ONU, et son déploiement permettra de libérer des éléments supplémentaires pour des opérations sur le terrain; et

e) L'élaboration d'un concept d'opérations révisé, à la lumière des développements survenus depuis octobre 2010 et des éléments ci-dessus, y compris l'introduction d'unités de police constituées et l'affinement des modalités de mise en œuvre des prochaines phases du mandat de l'AMISOM.

52. Par la suite, la Commission a élaboré un concept d'opérations révisé qui prévoit trois phases :

a) Phase I (3 à 4 mois) : elle sera consacrée au renforcement de l'AMISOM pour qu'elle atteigne l'effectif autorisé de 12 000 soldats approuvé par l'ONU, soutenu par des unités de police constituées, afin de répondre aux menaces actuelles à Mogadiscio et dans ses environs, et d'élargir le cadre de concertation politique et de réconciliation;

b) Phase II (5 à 12 mois) : elle impliquera l'extension des opérations de l'AMISOM au-delà de Mogadiscio, vers les parties méridionale et centrale de la Somalie, avec 8 000 soldats supplémentaires;

c) Phase III (12 à 24 mois) : elle permettra de créer les conditions du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, qui prendrait la relève de l'AMISOM et appuierait la reconstruction et la stabilisation à long terme de la Somalie.

53. La mise en œuvre de ce concept d'opérations révisé exige une coopération étroite avec les forces du Gouvernement fédéral de transition et d'autres forces alliées. Significativement, l'atelier technique a souligné le rôle clef qui devrait être joué par les forces du Gouvernement fédéral de transition et, à cet égard, a lancé un appel en vue d'un appui renforcé à ces dernières, ainsi qu'à une meilleure coordination entre celles-ci et les forces alliées. Le concept d'opérations révisé part également de l'hypothèse de la disponibilité d'un certain nombre de capacités, y compris aérienne et maritime, de multiplicateurs de forces appropriés, d'équipements médicaux, d'une autonomie en matière de soutien aux troupes, ainsi que de l'existence d'une capacité renforcée de collecte d'informations. En

particulier, la disponibilité de moyens aériens facilitera, entre autres, la conduite d'opérations d'interdiction aérienne sur le champ de bataille, l'intensification des opérations de reconnaissance au-dessus des zones suspectées d'abriter des insurgés, la fourniture d'un appui aérien rapproché, l'insertion et l'extraction de troupes, ainsi que les évacuations sanitaires, tant primaires que secondaires.

54. En ce qui concerne la composante police, le concept d'opérations révisé prévoit un déploiement progressif comme suit :

a) Phase 1 (premier trimestre 2012) : 1 unité de police constituée de 140 éléments et 85 fonctionnaires de police, y compris des conseillers, des formateurs, des encadreurs et du personnel de soutien;

b) Phase 2 (deuxième trimestre 2012) : 1 unité de police constituée de 140 membres déployés dans les bases évacuées par les troupes de l'AMISOM dans les Zone 1 et Zone 2 de Mogadiscio et 60 fonctionnaires de police, y compris des conseillers, des formateurs, des encadreurs et du personnel de soutien;

c) Phase 3 (troisième trimestre 2012) : 55 fonctionnaires de police, y compris des conseillers, des formateurs, des encadreurs et du personnel de soutien;

d) Phase 4 (quatrième trimestre 2012) : 2 unités de police constituées de 140 éléments chacune dans la Zone 3 de Mogadiscio et 50 fonctionnaires de police, y compris des conseillers, des formateurs, des encadreurs et du personnel de soutien. Les 290 conseillers, formateurs et encadreurs de police restants seront déployés en dehors de Mogadiscio dans le cadre de la phase 2 du concept d'opérations révisé.

55. Les unités de police constituées joueront un rôle clef dans le soutien à la Force de police de la Somalie pour maintenir l'ordre public et faciliter une transition qui permettra à cette dernière de passer progressivement d'une stratégie de police militarisée à une police civile qui respecte les normes démocratiques internationales. En particulier, les unités de police constituées aideront la Force de police de la Somalie à maintenir, à assurer et à consolider la paix dans les zones libérées de Mogadiscio; conduiront des patrouilles conjointes de rétablissement de l'ordre public, afin de réduire la crainte d'actes criminels violents armés parmi les communautés, y compris des patrouilles côtières et la mise en place de postes de contrôle conjoints; apporteront à la Force de police de la Somalie un soutien direct dans le domaine de l'application de la loi, afin de maintenir l'ordre public, y compris la maîtrise des troubles à l'ordre public; assureront la disponibilité d'escortes armées; effectueront des tâches de protection des personnes déplacées selon les besoins; et fourniront un soutien en encadrement à leurs homologues de la Force de police de la Somalie. Le déploiement des unités de police constituées permettra d'alléger la pression sur les personnels militaires, afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mission principale, en particulier en s'attelant à la libération de zones situées en dehors de Mogadiscio.

56. Le concept d'opérations révisé vise à faciliter la réalisation de l'état final recherché en Somalie, à savoir la création d'un environnement favorable pour permettre aux institutions fédérales de transition de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités, telles que stipulées dans la Charte fédérale de transition. L'état final ainsi recherché permettra de réunir les conditions qui faciliteront le libre acheminement de l'aide humanitaire et le lancement effectif d'un programme de reconstruction après le conflit.

IX. Observations

57. Au cours de la période sous examen, des progrès considérables ont été enregistrés dans l'amélioration de la sécurité et la progression du processus de paix en Somalie. La quasi-totalité de Mogadiscio est désormais sous le contrôle effectif des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. Pour la première fois depuis plus de deux décennies, Mogadiscio et ses environs sont aujourd'hui libérés de la tyrannie des « seigneurs de la guerre » et des extrémistes. Les habitants de Mogadiscio jouissent à présent d'une sécurité relative qui leur permet de vaquer à leurs activités quotidiennes sans crainte de violence. Cet acquis a été rendu possible grâce au courage des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM qui, dans des conditions extrêmement difficiles et avec des ressources limitées, ont contraint Al Shabaab à se retirer de la capitale.

58. Je tiens à rendre hommage aux forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM pour les résultats ainsi obtenus. J'exprime ma sympathie aux familles des soldats et des officiers qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir, faisant preuve d'un engagement total en faveur de la cause de la paix et de la sécurité en Somalie. Les Gouvernements du Burundi et de l'Ouganda méritent la gratitude renouvelée de l'ensemble du continent et de la communauté internationale en général pour leur contribution à l'AMISOM et leur persévérance, en dépit des nombreux défis rencontrés. Avec quatre ans de présence sur le terrain, l'AMISOM est aujourd'hui l'opération de soutien à la paix qui est restée le plus longtemps en Somalie, ce qui en dit long sur la détermination des Gouvernements et des peuples du Burundi et de l'Ouganda.

59. Tout aussi significative est la signature de l'Accord de Kampala et les mesures prises pour sa mise en œuvre intégrale. Une feuille de route, avec des critères d'évaluation, un chronogramme et des mécanismes de surveillance pour parachever la transition, est maintenant en place. Il s'agit là d'une démonstration claire de l'engagement renouvelé des parties prenantes et des dirigeants somaliens. Je félicite le Président Yoweri Museveni pour le rôle clef qu'il a joué dans la conclusion de l'Accord de Kampala. Je me réjouis également des efforts et du dynamisme du Représentant spécial des Nations Unies pour la Somalie, Augustine Mahiga.

60. J'encourage les institutions fédérales de transition à continuer à faire preuve de l'unité de vues et de la détermination nécessaires, afin de tirer pleinement profit de l'opportunité ainsi créée pour renforcer les efforts de réconciliation, améliorer la prestation de services et accélérer la mise en œuvre des tâches encore pendantes de la transition. Je lance un appel à tous les Somaliens, y compris ceux de la diaspora, pour qu'ils continuent de soutenir le processus de paix dans leur pays. Dans le même temps, il importe de garder à l'esprit que les institutions fédérales de transition ne pourront relever les défis de l'heure que si la communauté internationale ne se contente pas des demi-mesures qui ont jusqu'ici caractérisé ses efforts et apporte un appui plus décisif qui soit véritablement à la hauteur des enjeux.

61. Tout au long de la période considérée, l'IGAD a continué de jouer un rôle prépondérant dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie, assurant un soutien continu de la région aux efforts de réconciliation, encourageant les parties prenantes somaliennes à se concentrer sur les tâches centrales de la transition et maintenant la situation en Somalie parmi les priorités de la communauté internationale. Je voudrais, une fois encore, exprimer ma gratitude

aux États membres et au Président de I'IGAD, le Premier Ministre de l'Éthiopie, Meles Zenawi, ainsi qu'au Facilitateur de I'IGAD pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie, l'honorable Kipruto Kirwa, pour leurs efforts inlassables. L'Union africaine continuera à travailler étroitement avec l'IGAD et ses États membres pour relever les défis actuels et parvenir à une paix et à une réconciliation durables en Somalie. Je remercie également la Communauté de l'Afrique de l'Est pour son implication et ses efforts.

62. La nécessité de ne ménager aucun effort pour mettre fin au conflit en Somalie est rendue encore plus impérative par la sécheresse qui touche le pays, la pire depuis des décennies, et la famine qui en résulte. Des millions de Somaliens sont affectés et beaucoup continueront de mourir du fait d'une situation qui aurait pu, dans une large mesure, être évitée si la communauté internationale avait réagi avec la rapidité requise et donné suite aux alertes émises par les organisations humanitaires. Tout en félicitant tous ceux qui apportent des contributions aux efforts de secours en Somalie, j'en appelle au redoublement des efforts déployés, tant au niveau qu'en dehors du continent, pour apporter aux populations somaliennes l'aide dont elles ont si désespérément besoin. Je voudrais saisir cette occasion pour mentionner l'initiative prise par Andrew Adansi-Bonnah, écolier ghanéen de 11 ans, afin de mobiliser un soutien aux populations touchées par la famine en Somalie, ému qu'il fut par les images de Somaliens confrontés à la souffrance, en particulier les femmes et les enfants. Ce geste n'est pas seulement l'expression d'une conscience précoce et d'un sens aigu de la solidarité, mais également une exhortation à l'action à l'intention de tous ceux qui peuvent aider, tant en Afrique qu'en dehors du continent.

63. Comme indiqué aux paragraphes 49 à 55 ci-dessus du présent rapport, la Commission, à la lumière des nouveaux développements qui sont intervenus, a élaboré un concept d'opérations révisé pour l'AMISOM. L'objectif d'ensemble est de consolider les acquis enregistrés tant sur le plan politique que militaire. Pour ce faire, la Commission a entrepris un processus de consultation élargie, impliquant toutes les parties prenantes, afin de mobiliser un soutien maximal pour les étapes envisagées. Je recommande au Conseil de l'approuver. Ainsi, le Conseil apportera une preuve supplémentaire de l'engagement continu de l'Union africaine à ne ménager aucun effort pour stabiliser la Somalie et permettre à son peuple de jouir de la paix à laquelle il aspire si profondément. Un nombre croissant d'États Membres ont annoncé leur intention de fournir des troupes à la Mission. Pour le moment, avec les engagements existants, et à condition que le soutien logistique et financier nécessaire soit mobilisé, l'Union africaine peut déployer jusqu'à 16 000 soldats.

64. Aussi, dans ce contexte, le défi est d'obtenir de la part des partenaires, en particulier les Nations Unies, un soutien approprié. Le Conseil pourrait par conséquent demander au Conseil de sécurité d'examiner avec l'attention qu'elle mérite la nécessité d'apporter à l'AMISOM le soutien requis, pour qu'elle puisse s'acquitter plus efficacement de son mandat. Dans l'immédiat, le Conseil pourrait instamment demander au Conseil de sécurité d'autoriser un appui pour les mesures suivantes, et ce, conformément aux recommandations de l'atelier technique tenu les 17 et 18 août 2011 :

a) Le renforcement du dispositif d'appui apporté par les Nations Unies, en vertu des résolutions 1863 (2009) et 1964 (2010), afin de combler les lacunes identifiées au cours des derniers mois, en ayant à l'esprit que l'AMISOM est une

mission multidimensionnelle avec des composantes militaire, police et civile, l'accent devant être mis sur la capacité de soutien autonome aux troupes, le remboursement du matériel appartenant aux contingents, la fourniture de multiplicateurs de force adéquats (entre autres, hélicoptères d'attaque et utilitaires, capacité maritime et équipements pour le génie militaire), ainsi que sur le soutien à la composante civile de la Mission;

b) Le déploiement d'unités de polices constituées à Mogadiscio, afin de renforcer le maintien de l'ordre public dans la ville; et

c) La création au sein de l'AMISOM et sous son commandement d'une force de protection de la taille d'un bataillon pour faciliter le déploiement du personnel civil et assurer la sécurité de l'Union africaine, de l'ONU et des institutions fédérales de transition à Mogadiscio. Cette force devrait venir s'ajouter aux 12 000 militaires autorisés par l'Organisation des Nations Unies.

65. En outre, je voudrais réitérer la validité des autres requêtes faites au Conseil de sécurité, telles que contenues dans le communiqué du Conseil du 15 octobre 2010, en particulier en ce qui concerne les mesures requises pour empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que les vols et cargaisons transportant des armes et des munitions pour les groupes armés qui mènent des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et les populations somaliennes. Il est tout aussi important que le Conseil de sécurité réaffirme son engagement à déployer une opération de maintien de la paix en Somalie pour prendre la relève de l'AMISOM et arrête, de toute urgence, un calendrier pour ce déploiement. À cet égard, la Commission envisage de proposer au Secrétariat des Nations Unies d'entreprendre une mission conjointe en vue d'évaluer les progrès accomplis à ce jour par l'AMISOM sur le terrain et d'identifier tous les critères additionnels devant être remplis et les ressources correspondantes à apporter par l'ONU pour faire de l'AMISOM une opération des Nations Unies.

66. L'AMISOM et le peuple somalien ont parcouru un long chemin dans leur combat pour la paix. Beaucoup ont sacrifié leurs vies pour parvenir aux résultats enregistrés à ce jour, tandis que plusieurs partenaires ont fourni des ressources précieuses. Il serait très regrettable que ces progrès réalisés soient remis en cause du fait de l'incapacité collective de la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à prendre les mesures qu'appelle la situation. Il est impératif de saisir l'occasion née des développements les plus récents en Somalie.

67. En relevant le défi de l'aide au peuple somalien, l'Union africaine ne s'acquitte pas seulement des obligations qui lui incombent en vertu de son Acte constitutif et du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, mais agit également pour le compte du Conseil de sécurité. Cet organe a, conformément à la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Union africaine espère ardemment que cette responsabilité sera pleinement assumée envers les populations somaliennes, avec l'urgence requise par la situation.

68. En conclusion, je voudrais rendre hommage au Haut-Représentant de l'Union africaine pour la Somalie, l'ancien Président Jerry John Rawlings, à mon Représentant spécial, Boubacar Gaoussou Diarra, au commandant de la Force de l'AMISOM, le général de division Fred Mugisha, et à l'ensemble du personnel de la Mission. Ma gratitude va également à l'ancien commandant de la Force, le général

de division Nathan Mugisha, qui, deux ans durant, a dirigé la composante militaire de l'AMISOM. Je le félicite pour ses bons et loyaux services, son engagement et sa vaillance. Sous son commandement, les forces de l'AMISOM ont accompli des progrès significatifs dans l'extension des zones sous leur contrôle à Mogadiscio.